



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200072312-20231222-23-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	72
Pouvoirs :.....	19
Votants :.....	91
Suffrages exprimés :	71
Ont voté pour :.....	71
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

DELIBERATION N° CC/23-165

Politique de la ville

**Avenant N°4 aux conventions d'utilisation de l'abattement
de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la
ville SNA pour 2024**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *15 décembre 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 21 décembre 2023 à 19h00.

Étaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERA EVE (MERCEY), Bernard LEBOUQC (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL),

Pieterrella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Hélène MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Arnaud LANGLOIS (suppléant SUZAY),

Absents : Claude LANDAIS, Lydie LEGROS, Michel PATEZ, Romain BOURGINE, Hubert PINEAU, Dominique DESJARDINS BROSSEAU, Patrick DUCROIZET, Jean-Marie MBELO, Gabriel SINO,

Absents excusés : Jessica RICHARD

Pouvoirs : Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU, Xavier PUCHETA a donné pouvoir à Aline BERTOU, Sarah BOUTRY a donné pouvoir à Pascal JOLLY, Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY, Sylvain BIGNON a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD, Léopold DUSSART a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE, Lydie CASELLI a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Nicole BALMARY a donné pouvoir à Dominique MORIN, Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Jérôme GRENIER, Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY, Raphaël AUBERT a donné pouvoir à Patricia DAUMARIE, Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Youssef SAUKRET, Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU, Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE, Pierre-Yves JOURDAIN a donné pouvoir à Martine SEGUELA, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND, Paul LANNON a donné pouvoir à Fabrice CAUDY, Lysianne ELIE-PARQUET a donné pouvoir à Patrick MENARD,

Secrétaire de séance : Didier COURTAT

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, inscrivant parmi les compétences obligatoires des EPCI la compétence politique de la ville ;

Vu l'exercice de la compétence Politique de la Ville par les EPCI d'après le code général des collectivités, voir article L 5214-16 modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars - article 136 ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les nouveaux contrats de ville succèdent aux contrats de cohésion sociale pour la période 2015-2020 auxquels s'adosse l'abattement TFPB ;

Vu la délibération N° 04/03/2016 du Conseil Communautaire du 10 mars 2016 approuvant les termes des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB respectivement avec Eure Habitat et la Sécomile ;

Vu la signature des conventions d'utilisation de la TFPB le 20 avril 2016;

Vu la prolongation du contrat de ville 2024 entraînant de fait la poursuite de l'abattement TFPB sur cette même période ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Vu les décisions du COPIL du 24 novembre 2023;

Considérant que la prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB donnera lieu à un avenant ayant pour objet de définir le programme d'actions 2024 ;

Considérant que ne prennent pas part au vote François OUZILLEAU, Léocadie ZINSOU, Johan AUVRAY, Marie-Christine GENESTIERE, Dominique MORIN, Jérôme GRENIER, Nicole BALMARY, Olivier VANBELLE, Catherine DELALANDE, Jean-Marie MBELO, Christopher LENOURY, Evelyne HORNAERT, Raphaël AUBERT, Patricia DAUMARIE, Yves ETIENNE, Sylvie GRAFFIN, Youssef SAUKRET, Paola VANEGAS, Denis AIM, Lorine BALIKCI, Pierre-Yves JOURDAIN, Gabriel SINO ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De donner un avis favorable à l'avenant de prolongation 2024 et ses annexes.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant ad hoc et de la transmettre aux services de l'État, à la ville de Vernon et aux bailleurs sociaux pour signature.


Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Frédéric DUCHÉ



Président de Seine Normandie Agglomération